

# DOSSIER DE CANDIDATURE 2025-2026

**À retourner dûment complété avec les pièces demandées pour l'inscription, de la page 1 à la page 9**

**BP JEPS Spécialité « Éducateur Sportif »  
Mention « Activités Aquatiques et de La Natation » (BP JEPS AAN)**

## IDENTITÉ DU CANDIDAT

*\*Champ obligatoire*

Nom\* : .....

Nom d'usage\* : .....

Prénom(s) \* : .....

Sexe\* : Féminin  Masculin

Etes- vous en situation de handicap : Oui  Non

Souhaitez-vous être accompagné(e) pour compléter le dossier de candidature ? Oui  Non   
Si oui, veuillez contacter le Pôle Formation au 0596 38 38 01 ou 0696 01 19 95

Si oui, souhaitez-vous être accompagné dans votre parcours ? Oui  Non

Date et lieu de naissance\* : 

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

 .....

Nationalité\* : .....

Permis B : Oui  Non

Si non, moyen de transport : .....

☎ Domicile : ..... Professionnel : .....

☎ Portable\* : \_\_\_\_\_ Domicile : \_\_\_\_\_ Bureau : \_\_\_\_\_

@\* .....

## DOMICILIATION

Adresse\* : .....  
.....  
.....

Code Postal\* : ..... Ville\* : .....

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 1- DIPLÔMES SCOLAIRES ET/OU UNIVERSITAIRES\*

Brevet des Collèges  CAP/BEP  BAC  BTS  Licence  Master

Préciser la spécialité du diplôme le plus élevé : .....

Autres diplômes obtenus : .....

### 2- DIPLÔMES JEUNESSE & SPORTS ET/OU FÉDÉRAUX\*

Certificat Fédéral (préciser) : .....

BPJEPS (préciser spécialité) : .....

Autres : .....

**Détails supplémentaires (si nécessaire) :**

- .....
- .....

Comment avez-vous eu l'information de la mise en place de cette formation ?

Réseaux sociaux  Radio  Télévision  Mail  WhatsApp

Personne à personne  Affiche  Autres (Précisez) .....

**Expériences dans l'animation et l'encadrement de public :** .....

.....  
.....  
.....

Titres sportifs : .....

.....

.....

.....

.....

**3- SPORTS PRATIQUÉS EN LOISIR ET/OU COMPÉTITION**

Année	Intitulé du sport	Structure (s)	Niveau

**4- VIE ACTIVE\***

Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle ?    Oui         Non

**Si oui, remplir le tableau ci-dessous (les trois dernières années) :**

Nature de votre emploi	Dates	Nom et adresse des employeurs	Salarié(e), CDD, CDI, bénévole, autres ...)

## VOTRE STATUT

### Êtes-vous inscrit comme demandeur d'emploi\* ?

• A France Travail (ex. Pôle Emploi) ? Oui  Non

• Si oui, le numéro d'identifiant : .....

**(à récupérer sur votre carte d'inscription)**

*Si vous êtes demandeur d'emploi la formation est financée par la Collectivité Territoriale de la Martinique et Indemnisée par le France Travail (ex. Pôle Emploi).*

### Si non, merci d'indiquer votre statut actuel\* :

Agent territorial /  Chef d'entreprise /  Travailleur indépendant /  Étudiant

Salarié (e) /  Autre : Préciser : .....

### Coordonnées :

<u>ENTREPRISE/ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT</u>
Raison sociale : .....
N°SIRET : .....
Code APE : .....
Adresse de l'entreprise : .....
.....
.....
Déclaration INSEE : .....
Mail : .....
Tél : .....

<u>COLLECTIVITÉ</u>
Nom : .....
N° SIRET : .....
Lieu de travail (Résidence administrative) : .....
.....
Adresse : .....
.....
.....
Mail : .....
Tél : .....

### Prise en charge du dossier de financement :

• Nom/Prénom du responsable : .....

• Fonction : .....

• Tél : .....

• Mail : .....

**Financement(s) de votre formation ?**

- Entreprise
- Financement propre
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Opérateur de compétences (OPCO)

Précisez le nom de l'OPCO : .....

Autre, précisez : .....

**Facturation**

Nom de la structure destinataire de la facture : .....

Adresse : .....

Nom/Prénom du contact : .....

Tél : .....

Mail : .....

**Quel sera votre mode de règlement ?**

- Par Carte bancaire
- Par virement

(avec l'envoi par mail du récépissé de l'ordre de virement sur lequel est mentionné le numéro de facture à : [dir.formation@ims.mq](mailto:dir.formation@ims.mq))

Effectué par un Opérateur de compétences (OPCO) :

Nom de l'organisme : .....

Contact : .....

Adresse : .....

.....

CP/Ville : .....

Tél : .....

Mail : .....





## CERTIFICAT MÉDICAL

### CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION A L'EXERCICE DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES AU COURS DE LA FORMATION ET A L'ACCOMPLISSEMENT DU OU DES TESTS PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION POUR CEUX QUI Y SONT SOUMIS ET A LA PRATIQUE, A L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

« Je soussigné(e), ....., Docteur en médecine,

Atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés,

certifie avoir examiné, M./Mme ....., candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e)
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme ....., présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

#### Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

#### Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

#### Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

#### Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Et avoir constaté qu'il/qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et l'encadrement de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à ..... le .....

Cachet du médecin

Signature du médecin



## **INFORMATIONS AU MEDECIN :**

### **A - Activités pratiquées au cours de la formation :**

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ; - assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

### **B- Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :**

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente, le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.



## ATTESTATION DE 400M NAGE LIBRE EN 7 MINUTES ET 40 SECONDES MAXIMUM

**Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable**

Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention « Activités aquatiques et de la natation »

Je soussigné(e), Nom ....., Prénom .....

Intitulé du diplôme.....,

Diplôme n° .....,

Carte professionnelle n° ..... Délivrée par le service : .....

Certifie que M. /Mme....., né(e) le....., à .....

Domicilié(e) .....

CP + Ville : .....

A effectué sans aide et sans matériel :

Intitulé du test : distance de 400 mètres nage libre dans un temps de..... minutes..... secondes.....

« Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes

« Date de la réalisation : ...../...../.....

« Lieu de la réalisation : .....

« Signature du certificateur » :

« Signature du titulaire » :

« Fait pour servir et faire valoir ce que de droit. »

Art. 10. – I. – Les dispositions figurant aux articles 3, 4, 7 et à l'annexe III figurant à l'article 9 du présent arrêté s'appliquent aux sessions de formation qui seront ouvertes à compter du 1er janvier 2022.

II. – Les dispositions figurant aux articles 5, 6 et aux annexes I et II figurant à l'article 9 du présent arrêté s'appliquent à toute nouvelle demande d'habilitation déposée à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 11. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française. Fait le 29 juillet 2021.



## PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Photocopie du diplôme de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) (*En cours de validité ou son équivalent en cours de validité, ou assorti de la mise à jour de la formation continue*) ;
- Photocopie du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD) pour les candidats de nationalité française de 18 à 25 ans
- Le certificat médical original en Annexe 1 (cachet + signature du médecin), qui devra être daté de moins de 3 mois au moment de passer les tests d'entrée en formation (*il est impératif d'utiliser le certificat en Annexe 1, aucun autre document ne sera accepté*) ;
- L'attestation de réussite au 400 m nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes (*il est impératif d'utiliser l'attestation en Annexe 2, aucun autre document ne sera accepté*) ;
- Photocopie du diplôme brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) (*Si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis*) ;
- Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 6 mois (*demande en ligne : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>*) ;
- Reconnaissance du Travailleur Handicapé (RQTH), le cas échéant ;
- Photocopies des diplômes obtenus (scolaire, universitaire, professionnel, fédéral) ; La ou les attestations justifiant de l'allègement de certaines épreuves ;
- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère **en cours de validité** ;
- Une attestation d'assurance en **Responsabilité Civile** en cours de validité, mentionnant votre nom et prénom couvrant vos dommages durant les épreuves et la formation ;
- Curriculum Vitae (précisez, le cas échéant, votre niveau de pratique sportive) ;
- 1 photo d'identité avec le nom, prénom et formation au dos.
  - **Uniquement pour les DE :**
- Avis de situation de France Travail datant de moins de 3 mois.
  - **Uniquement pour les sportifs de haut niveau :**
- Photocopies de vos attestations de sportif de haut niveau.

## Documents à conserver

### **Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :**

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueil collectifs de mineurs) s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits. Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.

## MODALITÉS DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉLABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

### **Prérequis pour l'inscription**

- être titulaire du diplôme de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2), **en cours de validité** ;
- Produire un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des « Activités Aquatiques et de la Natation » datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation ;

### **Épreuves de sélection organisées par le Centre de Formation**

- Une épreuve écrite (rédaction et QCM) ;
- Un entretien oral.

### **Objectifs des tests :**

Sélectionner, parmi les candidats répondant à l'exigence préalable, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme. Les critères de sélection seront les suivants : compétence, motivation, expérience, nombre de places habilitées.

## ÉQUIVALENCE POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Toute demande doit être justifiée en apportant les éléments nécessaires  
(Photocopies des diplômes)

### Équivalence :

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement- vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS Spécialité « Éducateur Sportif » Mention « Activités Aquatiques et de la Natation » suivants :

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES ET ÉQUIVALENCES AVEC LE BREVET PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF" MENTION "ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION"

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée du test d'exigence préalable à l'entrée en formation et/ou de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ou obtient de droit les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités aquatiques et de la natation", suivantes :

	TEP(*) visés à l'article 3	EPMSP (*) visées à l'article 6	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation	<b>X</b> uniquement de l'attestation de 400 mètres nage libre					
BEESAN*			X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques » assorti du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »			X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques »			X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle dans le camp de la mention des activités aquatiques et de la natation au cours des 5 dernières années			X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*		X				

BF* 2 ou BF3 : natation course, natation ; artistique ; plongeon ; water-polo ; délivré par la FFN*		X	X	X	X	
TFP FFN* Moniteur sportif de natation		X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC 1, UC 2, UC 3, UC 4)			X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)					X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)						X

(\*) TEP : test d'exigence préalable.

(\*) EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle. (\*) DE MNS : diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur.

(\*) BEESAN : brevet d'éducateur sportif option « activités de la natation ». (\*) BF : brevet fédéral.

(\*) FFN : Fédération française de natation.

(\*) TFP : titre à finalité professionnelle.

## Procédure de demande d'équivalence Unité(s) Capitalisable(s) du BP JEPS

Nous vous indiquons ci-après la procédure imposée par la Direction Régionale Académique, à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Martinique :

**1. Envoyer par mail\* ou par courrier\*\* au Pôle Formation de l'IMS avec accusé de réception et confirmation de lecture**, votre courrier de demande formulé explicitement, en indiquant les précisions suivantes :

- Le **diplôme visé** en précisant la spécialité ;
- Le **diplôme détenu** en mentionnant la spécialité ;
- Vos coordonnées (nom de naissance, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, adresse personnelle, code postal, ville, téléphone, mail) ;
- Les **unités capitalisables** dont vous êtes titulaire en état de validité en précisant si ce sont des unités d'un BP JEPS en 10UC ou 4 UC ;
- **Les unités capitalisables** dont vous souhaitez l'acquisition.

## CONTACTS IMS

Le dossier complet est à retourner au Pôle Formation de l'IMS par mail en un seul PDF, ou directement sur place.

**Quartier Mangot Vulcin – Route du Vert-Pré  
97232 LE LAMENTIN**

### Accueil

☎ 0596 38 38 00

### Pôle formation :

- DHELIN Marie-Christine ☎ 0596 38 38 08 / 0696 60 41 09
- SERAPHIN Tatiana ☎ 0596 38 38 12 / 0696 81 18 62

Mail : [dir.formation@ims.mq](mailto:dir.formation@ims.mq)

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**

**Pour connaître la date limite de remise des dossiers de candidature, veuillez nous contacter par mail ou téléphone.**

*La réception des dossiers de candidature aura lieu :*

Les lundis, mardis et jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00

Les Mercredis et vendredi de 9h00 à 13h00

### ***L'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'IMS***

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation.

Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON et Olivia PIERRE-EMILE, référents handicap. Elles se chargent de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services.

### ***Moyens de transport pour accéder à l'IMS***

- Bus ligne 421 du réseau Mozaïk  
Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS
- Bus ligne 404 du réseau Mozaïk  
Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS